



**PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 31 MARS 2026**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira, salle de conseil de Dinan Agglomération (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **MARDI 31 MARS 2026**, en séance publique, à 19h30, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après. La séance sera retransmise par vidéo.

- Arrêt des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 12 février et du 21 mars 2026

- 1- CONSEIL MUNICIPAL - Commissions municipales – Création et composition
- 2- CONSEIL MUNICIPAL – Comités de pilotage – Désignation des représentants du Conseil municipal
- 3- CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de délégués du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs
- 4- CONSEIL MUNICIPAL - Fixation des indemnités de fonction des élus

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN

Le mercredi 25 mars 2026

Le Maire,



LISTE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 MARS 2026

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, le mardi 31 mars 2026, à 19h30, en la salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 25 mars 2026.

Approbation des procès-verbaux : -Séance du Conseil municipal du 12 février 2026 -Séance du Conseil municipal du 21 mars 2026 1- CONSEIL MUNICIPAL - Commissions municipales – Création et composition 2- CONSEIL MUNICIPAL – Comités de pilotage – Désignation des représentants du Conseil municipal 3- CONSEIL MUNICIPAL - Désignation de délégués du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs 4-CONSEIL MUNICIPAL - Fixation des indemnités de fonction des élus Les délibérations sont consultables en ligne sur www.dinan.fr Publié le 1^{er} avril 2026	1-Approuvée 2-Approuvée 3-Approuvée 4-Approuvée
---	---

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 31 MARS 2026

Monsieur le Maire

Il convient d'arrêter les procès-verbaux du Conseil municipal des 12 février et 21 mars 2026. Il y a eu un certain nombre de corrections apportées. Il en a été tenu compte. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

Quelques mots, et je vous passerai la parole pour exprimer la solidarité du Conseil municipal de Dinan envers les maires et élus qui ont accompli leur mission dans des conditions que je qualifierais d'ignobles à l'issue des élections municipales des 15 et 22 mars derniers. J'ai une pensée particulière pour notre collègue, maire de Moncontour, dans ce département, dont le domicile a été injustement pris pour cible et qui a présenté sa démission quelques heures seulement après son élection comme maire. Ce type d'acte s'est également produit ailleurs. On peut ne pas partager les orientations politiques des maires élus, mais lorsque la démocratie s'est exprimée, il convient de respecter le choix du peuple souverain. Ce type d'attaque constitue une atteinte directe, à la fois aux valeurs qui sont les nôtres et à la République. Le rôle des élus locaux que nous sommes, des élus municipaux, est de rappeler l'importance de la République et de veiller à ce que les principes de vivre-ensemble, d'égalité et de fraternité soient, en tout temps et en toutes circonstances, défendus et respectés. Je souhaite donc adresser en votre nom à toutes et à tous le soutien et la solidarité du Conseil municipal et de la Ville de Dinan, à notre collègue, maire de Moncontour, et au-delà de lui, à l'ensemble des maires et des élus, quelle que soit leur étiquette ou leur orientation politique, de gauche, de droite ou du centre, qui ont été, au soir des 15 ou 22 mars et dans les jours qui ont suivi, victimes de difficultés, voire de violences, y compris les candidats battus qui ont parfois également fait l'objet de moqueries. Tout cela est inacceptable, et il me semblait important de le dire ce soir dans cette instance, afin de rappeler notre attachement aux valeurs évoquées. Je vous remercie.

Baptiste THEVELEIN

Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues, Mon propos ira dans le même sens que ce que vous venez d'exprimer au nom du Conseil municipal. Évidemment, nous y sommes associés, donc je serai bref. Notre groupe souhaitait prendre ce soir un instant pour exprimer également une préoccupation qui nous semble dépasser les clivages, à la fois de cette assemblée mais aussi, plus généralement, en France. Ces derniers jours, partout en France et dans des communes proches de la nôtre, vous l'avez cité, des élus ont été la cible de menaces, d'intimidations, d'injures, de propos racistes, prononcés avec une décomplexion croissante, notamment à l'encontre de celles et ceux qui ont simplement choisi de s'engager pour leur territoire. Nous condamnons tous ces actes avec la plus grande fermeté et apportons notre soutien le plus total aux élus municipaux, aux maires, ainsi qu'aux citoyennes et citoyens qui sont la cible de ces propos. Nous le disons aussi en tant que groupe d'opposition : la démocratie locale ne vivra que par le dialogue et le respect mutuel. C'est dans cet esprit que nous avons choisi de siéger ici, et c'est dans cet esprit que nous entendons y travailler. Nous souhaitons donc, en pleine continuité avec ce que vous venez d'affirmer, réaffirmer collectivement que le conseil municipal est un lieu de débat républicain, où le respect de chacun et chacune n'est pas négociable. Je vous remercie.

Monsieur le Maire

Nous allons aborder l'ordre du jour. Alors, pour celles et ceux d'entre vous qui ont connu l'ancienne configuration du Conseil municipal, vous aurez constaté que nous avons revu un peu la disposition des élus municipaux. Je vous avoue très sincèrement que je me suis interrogé sur le fait de revenir dans cette salle, pour une raison simple : je la trouve très

adaptée pour les réunions de Dinan Agglomération, où nous sommes nombreux, mais un peu froide pour les réunions du Conseil municipal. Nous avons néanmoins fait le choix de rester ici, notamment pour des raisons techniques, puisqu'il y a des moyens de projection et d'amplification que nous n'avons pas dans la salle d'honneur. Il nous a donc paru préférable de rester ici, et d'essayer de trouver, d'expérimenter une configuration qui rende nos débats peut-être plus faciles que ce qu'ils pouvaient être auparavant. Bien entendu, en cours de mandat, cela peut évoluer, et si une forte majorité du Conseil municipal se dégageait en faveur d'un retour à l'Hôtel de Ville, nous y retournerions et nous retrouverions le charme des parquets qui craquent. Cela a beaucoup de charme.

Nous avons donc quatre affaires ce soir à aborder, quatre affaires en lien avec la mise en place de la gouvernance municipale. Nous poursuivons l'installation du Conseil municipal. Et comme je vous l'avais déjà précisé lors du conseil d'installation qui a vu l'élection des adjoints, huit conseillers délégués — quatre femmes et quatre hommes, soit le même nombre qu'au précédent mandat — viennent compléter l'exécutif municipal. Ils seconderont les adjoints dans leurs missions sur des dossiers spécifiques. Par ailleurs, j'ai souhaité que les conseillers de la majorité, au-delà de leur fonction, suivent également un dossier particulier. Il en va de même pour les adjoints aux maires délégués de Léhon, qui, au-delà de leur fonction attachée à la commune déléguée de Léhon, prendront aussi en charge certains dossiers à l'échelle de la commune dans son ensemble. Je pense notamment à la vie des quartiers pour Nathalie Malidor, et aux affaires foncières et immobilières pour Jacques Touminet, qui demeurera par ailleurs notre délégué pour la SEM Dinan Expansion. Ainsi, on peut dire que tout le monde est désormais mobilisé au travail.

Nous aborderons ensuite la composition des commissions municipales, la désignation des représentants du Conseil municipal dans un certain nombre de comités de pilotage, la désignation des délégués du Conseil municipal au sein d'organismes extérieurs, puis la fixation des indemnités de fonction des élus.

Il y aura une dernière étape, lors du prochain Conseil municipal, pour désigner les représentants du Conseil, notamment dans les associations. Un certain nombre d'éléments doivent encore être précisés, notamment avec les associations, qui évoluent parfois dans la composition de leur conseil d'administration. Les services sont donc en train de travailler sur ces points, et nous reviendrons vers vous lors du prochain Conseil municipal. Je souhaite également préciser qu'à l'issue de ma présentation et de la lecture de la liste des conseillers délégués, je donnerai la parole au directeur général des services. Nous allons profiter de la présence de tous pour vous présenter les services de la Ville ainsi que l'organigramme des services, qui vous sera bien entendu transmis ensuite par mail. Il me semblait important que vous ayez ce soir connaissance du fonctionnement des services de la Ville, avec lesquels nous travaillons quotidiennement.

Je vous annonce les conseillers délégués, selon l'ordre du tableau :

- **Dominique Orhant** : commerce, artisanat et développement économique
- **Anne-Sophie Morin** : communication et formation
- **Olivier Bobigeat** : tourisme et équipements communaux
- **Mathieu Jouneau** : sport et équipements sportifs ; correspondant défense
- **Sonia Dabin** : projets et événements culturels et patrimoniaux
- **Béatrice Sagory** : ressources humaines, transitions et outils numériques (dont intelligence artificielle et mise en œuvre dans les services)
- **Philippe Morant** : urbanisme (en lien notamment avec Laurence Le Du)
- **Lydie Patry** : logement social et relations avec les bailleurs sociaux

Je vous annonce les conseillers référents :

- **Yves Koziel** : langues et culture régionales
- **Christelle Bouvier** : suivi des locations saisonnières et du logement vacant
- **Yann Lucas** : mécénat ; référent du projet Mère Pourcel
- **Marina Badoual** : prévention santé
- **Camille Soufflet** : enfance et parc du Val-Cocherel
- **Angèle Couellan** : jumelages et label « Ville européenne »

Tout cela pourra bien évidemment évoluer au cours du mandat, en fonction des circonstances et de l'évolution des dossiers. Voilà la présentation que je souhaitais vous faire. Il n'y a pas de vote sur les conseillers délégués, puisqu'il s'agit d'une délégation du maire, donnée à des conseillers municipaux. À la différence des adjoints, qui, eux, sont élus par le Conseil municipal. On peut rappeler d'ailleurs que, dans l'hypothèse où il y a un désaccord entre un maire et un adjoint, je peux retirer la délégation d'un adjoint, mais je ne peux pas le démettre de son poste d'adjoint. C'est-à-dire que la fin des fonctions d'adjoint ne peut intervenir qu'à l'initiative de l'élus concerné, ou après un vote du Conseil municipal, puisque les adjoints, comme le maire, sont élus par le Conseil municipal. Ce sont quelques rappels, je crois, nécessaires.

Gilles ROBERT – directeur général des services

Bonsoir à toutes et à tous, Je suis Gilles Robert, directeur général des services depuis janvier 2016. Je vais vous présenter rapidement mon rôle et celui des services, ainsi que leur organisation, sans vous prendre trop de temps. Je suis le collaborateur direct du maire. Je fais le lien entre les décisions politiques du Conseil municipal et les décisions du maire, et je veille à leur mise en œuvre au sein des services. Je suis chargé de coordonner l'ensemble des services. Je suis donc le seul à avoir une vision globale du fonctionnement de la mairie, ce qui me permet également de proposer une stratégie à Monsieur le Maire pour le fonctionnement et le déroulement du mandat. Je suis chargé d'organiser la mise en œuvre des décisions et d'assurer un rôle essentiel de sécurisation de l'action de la collectivité. Il s'agit notamment de protéger les élus, à commencer par Monsieur le Maire, lorsque des décisions sont prises, notamment en matière de police administrative, afin d'éviter toute mise en cause de leur responsabilité, dans un contexte où les élus peuvent de plus en plus facilement être exposés juridiquement. C'est donc un rôle de sécurisation juridique de plus en plus important. Je dois également m'assurer de la faisabilité technique et financière des projets et des décisions prises. Quand je dis "je", je m'appuie en réalité sur un collectif de direction. Dans une commune de 15 000 habitants, il est impossible de tout porter seul. Je m'appuie donc sur trois directeurs généraux adjoints. Je vais leur demander de se lever à l'appel de leur nom.

- **Thibaut Signourel**, directeur général adjoint en charge des Ressources
- **Damien Philippe**, directeur général adjoint en charge de l'Aménagement et du Cadre de vie
- **Pascale Joly**, directrice générale adjointe en charge du pôle Service à la population

Le pôle Service à la population comprend notamment les affaires scolaires (équivalent du service de l'éducation en France), le centre social, le service citoyenneté, la vie associative et le sport, la culture, la restauration municipale, l'entretien des locaux, ainsi que le CCAS, rattaché fonctionnellement à ce pôle.

Le pôle Aménagement et Cadre de vie concerne le cadre de vie des Dinannais et des Dinannaises. Il comprend le service Transition écologique, biodiversité, le service maintenance et logistique (dont les ateliers), la voirie et la mobilité, le bâtiment et l'énergie, l'urbanisme, la conservation et la valorisation du patrimoine, ainsi que l'attractivité touristique et les équipements.

Le troisième pôle, le pôle Ressources, permet le fonctionnement des deux autres. Il regroupe les ressources humaines, les finances (comptabilité et service achats/marchés publics, incluant la recherche de financements et mécénat), les systèmes d'information, les affaires juridiques, immobilières et les archives, ainsi que la vie institutionnelle et la communication. Le service Assemblées, que vous connaissez déjà, en fait partie pour l'organisation des conseils et la transmission des documents.

Les DGA assurent le pilotage de leur pôle. Ils encadrent les services et accompagnent les chefs de service. Ils veillent au respect des méthodes de management définies, fondées sur l'exigence et la bienveillance, afin de garantir de bonnes conditions de travail aux agents. Ils s'assurent également de la bonne formation des agents, du respect du cadre de travail et de l'animation des équipes. Ils déclinent les orientations stratégiques définies avec Monsieur le Maire et l'exécutif, et en garantissent la continuité. Cette organisation en trois pôles permet aussi, notamment lors des débats budgétaires, d'optimiser les ressources et de rechercher des marges d'amélioration. Chaque pôle contribue ainsi à la réflexion collective sur l'efficacité de l'organisation. Ce fonctionnement, en place depuis trois ans, donne satisfaction. Le comité de direction se réunit régulièrement autour de Monsieur le Maire pour suivre les projets, échanger des informations et assurer la coordination de l'action municipale.

La Ville de Dinan compte 333 agents, auxquels s'ajoutent 97 agents au CCAS. Pour les 333 agents municipaux, on compte 54 % de femmes. Les catégories se répartissent ainsi : 6 % de catégorie A, 12 % de catégorie B et environ 80 % de catégorie C. Je précise que la police municipale est rattachée directement à Monsieur le Maire, au titre de son autorité de police administrative. J'en assure l'encadrement fonctionnel supérieur, mais elle relève politiquement de son autorité propre.

Pour conclure, les agents de la collectivité sont également engagés au service de l'intérêt général. Si vous êtes ici ce soir, c'est parce que vous partagez cet engagement pour le service public et pour la Ville de Dinan. Les agents ont fait un choix comparable, mais dans un cadre professionnel. C'est un autre mode d'engagement, tout aussi fort, que vous aurez l'occasion de constater au quotidien dans le cadre de votre mandat. Merci pour votre accueil, et nous avons hâte de travailler avec vous.

Monsieur le Maire

Merci M. Robert. Est-ce qu'il y a des questions sur l'organisation ? Non. Nous vous transmettrons ce document. Il y aura aussi une découverte des services, notamment dans le cadre des commissions auxquelles vous appartiendrez. Nous poursuivons avec l'ordre du jour.

Affaire n°1

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars 2026,

Sur convocation en date du 25 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Baptiste THEVELEIN

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL - Commissions municipales – Création et composition

Rapporteur : M. le Maire

Il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation des membres des commissions municipales d'instruction et des commissions obligatoires.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

1- Les commissions d'instruction

Selon l'article L.2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.

L'article L.2121-21 prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les commissions d'instruction suivantes sont proposées :

- **Commission Services à la population**
- **Commission Culture, Patrimoine et Tourisme**
- **Commission Aménagements, Transition écologique et Cadre de vie**
- **Commission Ressources**

2- La commission d'appel d'offres

L'article L.1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du Code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5.

Suivant l'article L.1411-5 du CGCT, elle est composée :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés ou son représentant, président,
- et de cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui de membres titulaires.

3- Les autres commissions

La composition des autres commissions sont mises à jour :

- **Commission des marchés publics**
- **Commission des Foires et des Marchés**
- **Commission d'attribution des stalles des halles**
- **Commission Marché de Léhon**
- **Commission d'Indemnisation amiable pour soutenir les commerçants, artisans, et professionnels dont l'activité a été affectée par les travaux de réaménagement de la place Saint-Sauveur**

*

* *

Vu le Code général des collectivités (CGCT), et notamment ses articles L.2121-21 et L.2121-22, L.1414-2 et L.1411-5 ;

Considérant l'installation du Conseil municipal à l'issue des élections municipales le 21 mars 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1- **DE CREER** les commissions municipales suivantes :

- **Les commissions d'instruction**

- Commission Services à la population
- Commission Culture, Patrimoine et Tourisme
- Commission Aménagements, Transition écologique et Cadre de vie
- Commission Finances, Budget, Ressources

- **La commission d'appel d'offres**

2- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour l'élection des membres des commissions municipales ;

3- **DE PROCEDER** à l'élection de leurs membres comme suit :

- **Les commissions d'instruction**

- **Commission Services à la population**

10 membres majorité : Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Nathalie MALIDOR, Odile MIEL-GIRESSE, Lydie PATRY, Matthieu JOUNEAU, Yann LUCAS, Grégory PERETOU, Marina BADOUAL, Camille SOUFFLET

3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON

Commission Culture, Patrimoine et Tourisme

10 membres majorité : Tanguy METROPE, Sonia DABIN, Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Odile MIEL-GIRESSE, Christelle BOUVIER, Camille SOUFFLET, Anne-Sophie MORIN, Yann LUCAS, Yves KOZIEL

3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Stella CORBES, Emilie PINSON

- **Commission Aménagements, Transition écologique et Cadre de vie**

10 membres majorité : Laurence LE DÛ, Yannick HELLIO, Anne-Sophie GUILLEMOT, Jacques TOUMINET, Philippe MORANT, Dominique ORHANT, Christine MASSART, Angèle COUELLAN, Christelle BOUVIER, Charles HOUZE

3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Baptiste THEVELEIN

- **Commission Finances, Budget, Ressources**

10 membres majorité : Didier DERU, Béatrice SAGORY, Laurence LE DÛ, Yannick HELLIO, Anne-Sophie GUILLEMOT, Chantal BOULOUX, Christine MASSART, Tanguy METROPE, Laurent VANDAMME, Sandra LE DREAN SMEJKAL

3 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN

- **La commission d'appel d'offres**

- Le maire ou son représentant préside,
- 4 titulaires majorité : Yannick HELLIO, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Laurent VANDAMME
- 1 titulaire minorité : Soilihi ABOUDOU
- 4 suppléants majorité : Béatrice SAGORY, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Matthieu JOUNEAU
- 1 suppléant minorité : Baptiste THEVELEIN

- **Les autres commissions**

- **Commission des marchés publics**

- Le maire ou son représentant préside,
- 4 titulaires majorité : Yannick HELLIO, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Laurent VANDAMME,
- 1 titulaire minorité : Soilihi ABOUDOU
- 4 suppléants majorité : Béatrice SAGORY, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie GUILLEMOT, Matthieu JOUNEAU
- 1 suppléant minorité : Baptiste THEVELEIN

- **Commission des Foires et des Marchés**

- Le maire
- 4 membres majorité : Dominique ORHANT, Olivier BOBIGEAT, Anne-Sophie MORIN, Christine MASSART
- 1 membre minorité : Soilihi ABOUDOU

- **Commission d'attribution des stalles des halles**

- Le maire
- 8 membres majorité : Dominique ORHANT, Christelle BOUVIER, Jacques TOUMINET, Didier DERU, Yann LUCAS, Camille SOUFFLET, Angèle COUËLLAN, Grégory PERETOU,
- 1 membre minorité : Emilie PINSON

- **Commission Marché de Léhon**

- 2 titulaires maire délégué et élue Transition écologique : René DEGRENNE et Laurence LE DÛ
- 2 Suppléants :
 - 1 membre majorité : Nathalie MALIDOR
 - 1 membre minorité : Stella CORBES

- **Commission d'Indemnisation amiable pour soutenir les commerçants, artisans, et professionnels dont l'activité a été affectée par les travaux de réaménagement de la place Saint-Sauveur**

- 4 Titulaires :
 - 3 membres majorité : Dominique ORHANT, Yannick HELLIO, Didier DERU
 - 1 membre minorité : Emilie PINSON
- 4 Suppléants :
 - 3 membres majorité : Tanguy METROPE, Yann LUCAS, Olivier BOBIGEAT

Monsieur le Maire présente le rapport.

Monsieur le Maire

Pour les commissions, est-ce qu'il y a des oppositions ou des demandes de changement ? Non, je n'en vois pas. Je dois acter le caractère public du vote. Y a-t-il des oppositions à ce que nous votions publiquement ? Non. Personne ne demande le vote à bulletin secret ? Non. Il en est ainsi décidé, je vous remercie.

Affaire n°2

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars 2026,

Sur convocation en date du 25 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Baptiste THEVELEIN

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL – Comités de pilotage – Désignation des représentants du Conseil municipal

Rapporteur : M. le Maire

Il vous est proposé de mettre à jour la composition des comités de pilotage (COPIL) chargés du suivi, de la coordination et de l'évaluation des projets municipaux.

L'article L.2121-21 prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Les compositions ci-dessous sont proposées :

1. Comité d'éthique pour la vidéoprotection

- Le maire président de droit, ou son représentant
- 2 titulaires majorité : Grégory PERETOU, Christine MASSART
- 1 titulaire minorité : Emilie PINSON
- 2 suppléants majorité : Lydie PATRY, Dominique ORHANT
- 1 suppléant minorité : Soilihi ABOUDOU

2. Comité de pilotage Politique de la Ville

- Le maire
- 4 membres majorité : Odile MIEL GRESSE, Nathalie MALIDOR, Lydie PATRY, Charles HOUZE
- 1 membre minorité : Soilihi ABOUDOU

3. Comité de pilotage du centre social

- Le maire
- 5 membres majorité : Odile MIEL GRESSE, Grégory PERETOU, Chantal BOULOUX, Nathalie MALIDOR, Charles HOUZE
- 1 membre minorité : Stella CORBES

4. Comité de pilotage Mère Pourcel

- Le maire, membre de droit
- Les élus en charge du Patrimoine et de l'Urbanisme : Tanguy METROPE et Philippe MORANT
- 6 membres majorité : Yann LUCAS, Didier DERU, Sonia DABIN, Yannick HELLIO, Dominique ORHANT, Jacques TOUMINET
- 2 membres minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET, Baptiste THEVELEIN

5. Comité de suivi de l'opération d'aménagement sur le secteur de la Promenade de la Fontaine des Eaux

- Le maire
- 6 membres majorité : Christelle BOUVIER, Charles HOUZE, Yannick HELLIO, Lydie PATRY, Philippe MORANT, Laurence LE DÛ
- 1 membre minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET

6. Comité de pilotage Commerce et artisanat

- Le maire, membre de droit,
- L'élue en charge du commerce : Dominique ORHANT
- 4 membres majorité :
 - 2 titulaires : Yann LUCAS, Christine MASSART
 - 2 suppléants : Camille SOUFFLET, Yves KOZIEL
- 2 membres minorité :
 - 1 titulaire : Emilie PINSON
 - 1 suppléant : Baptiste THEVELEIN

7. Comité scientifique des Musées

- Le maire
- L'adjoint en charge de la Culture et du Patrimoine : Tanguy METROPE

- 1 membre de la majorité : Sonia DABIN
- 1 membre de la minorité : Baptiste THEVELEIN

8. Comité de suivi du Schéma directeur immobilier énergétique (SDIE)

- Le maire
- L' élu en charge du SDIE : Yannick HELLIO
- Les élus en charge par typologie de bâtiment
- 1 membre majorité : Jacques TOUMINET
- 1 membre minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET

9. Comité de suivi Biodiversité (ABI)

- 4 membres majorité : Laurence LE DÛ, Laurent VANDAMME, Christelle BOUVIER, Charles HOUZE
- 1 membre minorité : Baptiste THEVELEIN

10. Comité Charte de l'arbre

- 4 membres majorité : Laurence LE DÛ, Camille SOUFFLET, Yves KOZIEL, Philippe MORANT
- 1 membre minorité : Baptiste THEVELEIN

*
* *

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'installation du Conseil municipal à l'issue des élections municipales, le 21 mars 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

- 1- **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret pour la désignation des représentants du conseil municipal au sein des comités de pilotage ;
- 2- **DE METTRE A JOUR** la composition des comités de pilotage en désignant les représentants du Conseil municipal tel que présenté ci-dessus.

Monsieur le Maire présente le rapport.

Baptiste THEVELEIN

On s'interrogeait, au sein de notre groupe, sur la possibilité éventuelle, pour les groupes qui ne sont pas de constitution obligatoire, d'avoir une suppléance plus flexible sur les nominations des membres de la minorité.

Monsieur le Maire

Je ne peux pas désigner systématiquement des suppléants pour chacun. Lorsque vous ne pouvez pas être présent, il vous suffit de le signaler et, si possible, de vous faire remplacer. Cela peut s'appliquer aux comités non obligatoires. En revanche, pour les instances encadrées par des règles spécifiques, cela reste plus complexe.

Affaire n°3

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars 2026,

Sur convocation en date du 25 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Baptiste THEVELEIN

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL - Désignation des délégués du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs

Rapporteur : M. le Maire

Il vous est proposé de procéder à la désignation des délégués du Conseil municipal dans les organismes ci-dessous.

L'article L.2121-21 prévoit que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.2121-21 du CGCT ;

Considérant l'installation du Conseil municipal à l'issue des élections municipales,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1. **DE NE PAS RECOURIR** au scrutin secret,
2. **DE DESIGNER** les délégués du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs comme suit :

1. La Société d'Economie Mixte *Dinan Expansion*

- Le maire
- 7 membres majorité : Jacques TOUMINET, René DEGRENNE, Didier Déru, Angèle COUËLLAN, Dominique ORHANT, Laurent VANDAMME, Anne-Sophie MORIN
- 1 membre minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET

2. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

L'article L.123-6 du code de l'action sociale et des familles prévoit qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS.

Celui-ci, présidé de droit par le maire, est composé à parité de membres du Conseil municipal et de membres nommés par le maire, notamment parmi les représentants des associations familiales, des personnes âgées, des personnes handicapées et des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.

Il est proposé de fixer à 16 le nombre de membres du conseil d'administration (outre le maire), répartis comme suit :

- Le maire
- 6 membres majorité : Chantal BOULOUX, Nathalie Malidor, Christelle BOUVIER, Lydie PATRY, MARINA BADOUAL, Didier DERU,
- 2 membres minorité : Stella CORBES, Emilie PINSON
- 8 membres nommés issus de la société civile

3. Le Conseil Local de Surveillance de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

- Le maire
- L' élu coordinateur du Conseil Local de Surveillance de Prévention de la Délinquance : Grégory PERETOU

4. Les Conseils d'écoles

- **La Garaye** :
 - 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE
- **La Ruche** :
 - 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE
- **Les Fontaines** :
 - 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE
- **Mosaïque** :
 - Le maire délégué de Léhon – René DEGRENNE
 - 1 délégué - élu aux Affaires scolaires : Charles HOUZE

5. Les Collèges

Collège Broussais :

- 2 titulaires : Yann LUCAS, Chantal BOULOUX

- 1 suppléant majorité : Tanguy METROPE
- 1 suppléant minorité : Clémence ESSEVAZ-ROULET

Collège Vercel :

- 1 titulaire majorité : Matthieu JOUNEAU
- 1 titulaire minorité : Baptiste THEVELEIN
- 2 suppléants majorité : Christine MASSART, Camille SOUFFLET

6- Le Lycée de la Fontaine des Eaux

- 1 titulaire : Yann LUCAS
- 1 suppléant : Camille SOUFFLET

7- Représentant au sein du conseil de surveillance du Groupement Hospitalier Rance Emeraude (GHRE)

- Le maire (pour la durée du mandat)

8- Centre hospitalier Fondation St Jean de Dieu

- 1 titulaire : Chantal BOULOUX

9- Le Syndicat Départemental d'Energie 22

- 3 titulaires : Odile MIEL-GRESSE, Yannick HELLIO, Dominique ORHANT
- 3 suppléants : Béatrice SAGORY, Laurence LE DÛ, Anne-Sophie GUILLEMOT

10- Syndicat mixte du PNR Vallée de la Rance-Côte d'Emeraude

- 1 titulaire : Le maire
- 1 suppléant : Laurence LE DÛ

11- SPL tourisme Dinan-Cap Fréhel

- 1 délégué : Olivier BOBIGEAT

12- SPL Bretagne plaisance

- 1 délégué : Olivier BOBIGEAT

13- Instance Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV)

- 3 délégués : Laurence LE DÛ, Jacques TOUMINET, Tanguy METROPE

14- Commission locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR)

- 3 délégués : Laurence LE DÛ, Jacques TOUMINET, Tanguy METROPE
- 3 suppléants : Philippe MORANT, Sonia DABIN, Camille SOUFFLET

Monsieur le Maire présente le rapport.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des observations ?

Baptiste THEVELEIN

Il n'y aura pas d'opposition de notre côté. Simplement une remarque sur des compositions de mandats auprès des collèges. Sur le mandat 2020-2026, sur notamment le collège Roger Vercel, il me semble, que le groupe de la minorité avait un siège de titulaire sur les deux sièges. C'est juste pour faire remonter que cela a été modifié dans la proposition. Cela nous va par ailleurs, mais il aurait pu être possible de nous accorder un siège suppléant.

Soilihi ABOUDOU

L'année dernière, j'étais titulaire. Sur le PV du 16 juin 2020, cela figure aussi que j'étais titulaire sur les deux postes.

Monsieur le Maire

Donc il y avait trois postes, dont deux pour le Département : René Degrenne et Brigitte Balay-Mizrahi. Nous allons regarder... Baptiste Thevelein est alors nommé titulaire pour le collège Roger Vercel. Y a-t-il d'autres remarques ? Non, je vous remercie. Il en est ainsi décidé.

Affaire n°4

L'an deux mil vingt-six, le 31 mars 2026,

Sur convocation en date du 25 mars 2026, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, en la Salle de conseil de Dinan Agglomération (8 Bd Simone Veil – Dinan), sous la présidence de Monsieur Didier LECHIEN, Maire de DINAN.

Membres en exercice : 35

ETAIENT PRESENTS : Didier LECHIEN (Maire), René DEGRENNE (Maire délégué), Chantal BOULOUX, Charles HOUZE, Didier DERU, Odile MIEL-GIRESSE, Tanguy METROPE, Christine MASSART, Grégory PERETOU, Anne-Sophie GUILLEMOT, Yannick HELLIO, Nathalie MALIDOR, Jacques TOUMINET, Dominique ORHANT, Anne-Sophie MORIN, Olivier BOBIGEAT, Yves KOZIEL, Matthieu JOUNEAU, Sonia DABIN, Béatrice SAGORY, Philippe MORANT, Lydie PATRY, Christelle BOUVIER, Laurent VANDAMME, Yann LUCAS, Marina BADOUAL, Sandra LE DREAN-SMEJKAL, Camille SOUFFLET, Angèle COUELLAN, Stella CORBES, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Soilihi ABOUDOU, Emilie PINSON, Baptiste THEVELEIN.

ETAIENT EXCUSES : Laurence LE DÛ (pouvoir à Didier LECHIEN, Maire).

VOTANTS : 35

SECRETAIRE : Baptiste THEVELEIN

*
* *

CONSEIL MUNICIPAL – Fixation des indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Didier DERU

Conformément au Code général des collectivités territoriales, les fonctions électives sont exercées à titre gratuit. Toutefois, des indemnités de fonction peuvent être allouées afin de compenser les sujétions liées à l'exercice des mandats municipaux.

Les évolutions récentes du cadre législatif, notamment issues de la loi du 22 décembre 2025 relative au statut de l'élu local, ont conduit à une revalorisation des indemnités maximales de fonction dans les communes de moins de 20 000 habitants, afin de mieux reconnaître l'engagement des élus.

Les indemnités allouées aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués s'inscrivent dans l'enveloppe indemnitaire globale définie pour le maire et les adjoints, dans les conditions prévues par le CGCT.

Dans ce cadre, il est proposé de définir un régime indemnitaire conforme aux textes, tout en respectant les orientations suivantes :

- Fixer pour le Maire, à sa demande, une indemnité de fonction à un niveau inférieur au taux maximal autorisé ;
- Retenir un principe d'équité consistant à attribuer un montant identique aux conseillers municipaux délégués et aux adjoints au Maire de la commune déléguée ;
- Attribuer une indemnité à l'ensemble des conseillers municipaux ;
- Maintenir les montants des indemnités des adjoints, conseillers délégués et conseillers (arrondi à la dizaine d'euros supérieure) par rapport aux montants versés lors du précédent mandat.

Fixation des indemnités de fonction

Il vous est proposé de fixer les indemnités de fonction comme suit :

- Pour le Maire : 50.54 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal = 67.6 %) ;
- Pour le Maire délégué : 51.58 % de l'indice brut terminal (taux maximal = 55.70 %) ;
- Pour les adjoints de la commune nouvelle : 15.33 % de l'indice brut terminal (taux maximal = 28.60 %) ;
- Pour les adjoints de la commune déléguée : 19.47 % de l'indice brut terminal (taux maximal = 21.38 %) ;
- Pour les conseillers délégués : 12.14 % de l'indice brut terminal ;
- Pour les conseillers : 1.71 % de l'indice brut terminal.

Les indemnités de fonction seront versées mensuellement et suivront l'évolution du point d'indice et des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale.

Application des majorations

Il est proposé d'appliquer les majorations suivantes liées à la situation particulière de la ville de Dinan :

- une majoration de 25 % au titre du classement de la commune en commune touristique ;
- une majoration de 20 % au titre de sa qualité de chef-lieu d'arrondissement ;
- une majoration au titre de son éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) permettant l'application des taux correspondant à la strate démographique

immédiatement supérieure, dans les conditions prévues par l'article L.2123-22 du CGCT.

Ces majorations s'appliquent dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur, c'est-à-dire au Maire, aux adjoints et aux conseillers délégués de la commune nouvelle.

Les indemnités de fonction respectent l'enveloppe indemnitaire globale avant majoration et les plafonds individuels applicables après majoration.

Un tableau récapitulatif des indemnités est annexé à la présente délibération.

*
* *

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2121-2, L2113-8, L.2123-20 et suivants ;

Considérant la strate démographique de la commune comprise entre 10 000 et 19 999 habitants et les dispositions de la commune nouvelle qui fixent le nombre de conseillers correspondant à la strate démographique immédiatement supérieure ;

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints ;

Considérant que la commune bénéficie de dispositifs ouvrant droit à majoration des indemnités de fonction,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**UNANIMITE** :

1- **DE FIXER** les indemnités de fonction ainsi qu'il suit :

- Pour le Maire : 50.54 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- Pour le Maire délégué : 51.58 % de l'indice brut terminal ;
- Pour les adjoints de la commune nouvelle : 15.33 % de l'indice brut terminal ;
- Pour les adjoints de la commune délégué : 19.47 % de l'indice brut terminal ;
- Pour les conseillers délégués : 12.14 % de l'indice brut terminal ;
- Pour les conseillers : 1.71 % de l'indice brut terminal.

2- **D'APPLIQUER** les majorations au titre du classement de la commune en commune touristique (+ 25 %), de sa qualité de chef-lieu d'arrondissement ((+ 20 %) et de son éligibilité à la Dotation de solidarité urbaine (DSU) ;

3- **D'INSCRIRE** au budget les crédits correspondants

ANNEXE – TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS

Population totale authentifiée : 14 764 habitants

Montant de l'enveloppe indemnitaire globale (avant majoration) pour la commune nouvelle :

$(835 \times 4.92278) \times 67.60 \% + (835 \times 4.92278) \times 28.60 \% \times 10 = 14\,534.80 \text{ €}$

FONCTION	NOM PRENOM	TAUX INDEMNITE DE BASE	MAJORATION Commune touristique / Chef-lieu d'arrdt / DSU	MONTANT INDICATIF EN €
Maire	Didier LECHEN	50.54%	OUI	3700.70 €
Maire délégué*	René DEGRENNE	51.58%	NON	2120.21 €
1 ^{er} Adjoint	Chantal BOULOUX	15.33%	OUI	1010.65 €
2 ^{ème} Adjoint	Charles HOUZE	15.33%	OUI	1010.65 €
3 ^{ème} Adjoint	Laurence LE DU	15.33%	OUI	1010.65 €
4 ^{ème} Adjoint	Didier DERU	15.33%	OUI	1010.65 €
5 ^{ème} Adjoint	Odile MIEL-GIRESSE	15.33%	OUI	1010.65 €
6 ^{ème} Adjoint	Tanguy METROPE	15.33%	OUI	1010.65 €
7 ^{ème} Adjoint	Christine MASSART	15.33%	OUI	1010.65 €
8 ^{ème} Adjoint	Grégory PERETOU	15.33%	OUI	1010.65 €
9 ^{ème} Adjoint	Anne-Sophie GUILLEMOT	15.33%	OUI	1010.65 €
10 ^{ème} Adjoint	Yannick HELLIO	15.33%	OUI	1010.65 €
Adjoint délégué*	Nathalie MALIDOR	19.47%	NON	800.32 €
Adjoint délégué*	Jacques TOUMINET	19.47%	NON	800.32 €
Conseil. Délégué	Dominique ORHANT	12.14%	OUI	800.35 €
Conseil. délégué	Anne-Sophie MORIN	12.14%	OUI	800.35 €
Conseil. délégué	Olivier BOBIGEAT	12.14%	OUI	800.35 €
Conseil. délégué	Mathieu JOUNEAU	12.14%	OUI	800.35 €
Conseil. délégué	Sonia DABIN	12.14%	OUI	800.35 €
Conseil. délégué	Béatrice SAGORY	12.14%	OUI	800.35 €
Conseil. délégué	Philippe MORANT	12.14%	OUI	800.35 €
Conseil. délégué	Lydie PATRY	12.14%	OUI	800.35 €
Conseiller	Yves KOZIEL	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Christelle BOUVIER	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Laurent VANDAMME	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Yann LUCAS	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Marina BADOUAL	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Sandra LEDREAN-SMEJKAL	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Camille SOUFFLET	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Angèle COUELLAN	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Stella CORBES	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Clémence ESSEVAZ-ROULET	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Soilihi ABOUDOU	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Emilie PINSON	1.71%	NON	70.29 €
Conseiller	Baptiste THEVELEIN	1.71%	NON	70.29 €

*Les indemnités du maire délégué et des adjoints au maire délégué sont fixées en fonction de la population de la commune déléguée, conformément aux dispositions du CGCT.

Monsieur DERU présente le rapport.

Monsieur le Maire

Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ou des observations ? Je n'en vois pas. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Non. Je vous remercie. Il en est donc ainsi décidé.

Deux dates à retenir et que vous pouvez inscrire désormais sur votre agenda. La commission des finances se réunira le 7 avril prochain à 19h. Pour ceux qui en font partie, vous préparerez le débat d'orientation budgétaire. Le budget sera voté fin avril. La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le 16 avril à 19h30 dans cette salle. Merci beaucoup, belle soirée à tous.